

# Enquête publique sur les captages d'eau potable Mère des Fontaines et Trou de la Bombe (Ollioules)

De: "ARFIB Bruno"

16/09/2020 15:25

À: smfptb.ollioules-epvar@administrations83.net

---

Objet : Enquête publique sur les captages d'eau potable Mère des Fontaines et Trou de la Bombe (Ollioules)

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous adresse mes remarques dans le cadre de l'enquête publique sur les captages d'eau potable Mère des Fontaines et Trou de la Bombe (Ollioules).

Je suis hydrogéologue universitaire et habitant du secteur Le Castellet-Evenos-Ollioules. J'ai dirigé plusieurs études sur les ressources en eau de la région entre Toulon et Aubagne (voir le site internet [www.karsteau.fr](http://www.karsteau.fr) qui donne accès aux différentes thèses réalisées). J'ai ainsi eu l'occasion de faire des mesures physico-chimiques de l'eau sur le secteur qui intéresse cette enquête publique. Je n'ai pas fait de mesure directement dans le Trou de la Bombe, mais juste en aval dans la « Reppe Souterraine » et le Labus (appelé aussi Mascaron). Nous avons ainsi pu constater que ces deux points d'eau sont alimentés en partie par des infiltrations du fleuve La Reppe en amont. Etant donné le contexte géologique et topographique du Trou de la Bombe situé immédiatement à l'amont de la « Reppe souterraine », le fleuve Reppe est donc une des sources d'alimentation de l'eau du Trou de la Bombe. Il est donc impérial que l'eau

de La Reppe soit de bonne qualité pour ne pas impacter la qualité des eaux des captages. Comme j'habite à proximité, je passe souvent par les gorges d'Ollioules, et je constate plusieurs fois par an que la conduite des eaux usées allant de Sainte-Anne d'Evenos à Ollioules déborde directement dans La Reppe, apportant ainsi une pollution au milieu naturel (facilement reconnaissable par l'odeur nauséabonde qui se dégage en bord de route là où les égouts s'écoulent dans La Reppe). Cet été 2020, l'eau des égouts débordait encore dans La Reppe à sec. Ce dysfonctionnement du réseau d'assainissement est une véritable source de pollution pour l'environnement et l'eau potable. Ces problèmes de réseau d'assainissement sont cités à plusieurs reprises dans les rapports fournis pour l'enquête publique. Pourtant, il n'a pas été imposé de trouver une solution pour fiabiliser le réseau d'assainissement, alors même que la canalisation est facilement accessible car elle est posée en encorbellement en contre-bas de la route. C'est une prescription qui manque dans le dossier de DUP.

Les captages étant susceptibles d'être impactés par des pollutions dans La Reppe, il manque également une prescription concernant le plan d'action à appliquer en cas de pollution sur la route DN8 qui longe La Reppe. En effet, il y a régulièrement des accidents de la circulation sur cette route dangereuse (la vitesse est d'ailleurs limitée à 70km/h), mais le ruissellement évacue les solutés potentiellement polluants vers La Reppe. En cas de déversement important, il apparaît indispensable de pouvoir limiter l'impact sur les captages et sur la distribution d'eau potable. Cela nécessite qu'une chaîne de transmission de l'information soit opérationnelle, entre le lieu du déversement et l'autorité de gestion du captage (en passant par l'ARS), ainsi qu'un plan d'actions adaptées (on peut par exemple imaginer limiter les pompages le temps que la pollution passe dans La Reppe, ou faire une mesure en continu des hydrocarbures sur le captage...).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de mes sentiments distingués.

Bruno Arfib

<http://www.karsteau.fr>

---